Réunion plénière du Conseil supérieur de Statistique
Jeudi 13 juin 2019 (10h00 – 12h30)

Notifications R.P. 2019/N°2

Membres du Conseil supérieur de Statistique :

Monsieur P. Deboosere – *Président*
Madame F. Kirakoya – *Vice-Présidente*

Monsieur M. Callens, Madame A. Carton, Monsieur E. Cornelis, Monsieur D. De Baets, Madame L. De Guissme (pour Monsieur O. Plasman), Madame G. Desimone, Madame M. De Spiegeleire (pour Madame V. Burnel), Monsieur P. Dmitrevsky, Monsieur B. Hertveldt, Monsieur G. Loosveldt, Madame R. Thys, Monsieur R. Van Bulck, Madame F. Vanderkelen, Madame E. Vandervieren, Monsieur R. Van Rossem, Monsieur F. Vesentini, Monsieur O. Goddeeris (pour Monsieur N. Waeyaert)

Invité :

Madame S. Van Regenmortel – Statbel → Pour le point 6 de l'agenda

Excusés :

Monsieur R. Acx, Monsieur M. Boghaert, Monsieur E. Eysackers, Monsieur K. Grosse-Erdmann, Monsieur J. Krott, Monsieur B. Lejeune, Monsieur J. Leroy, Madame V. Maghe, Monsieur K. Neels, Monsieur R. Rollier, Madame A. Sierens, Monsieur P. Teirlinck, Madame I. Thomas, Monsieur C. Van Laere, Madame K. Van Overmeire

Absents :

Monsieur A. Delbarre, Madame C. Faes, Monsieur F. Huyghe, Monsieur F. Jadoul, Monsieur J.-P. Liebaert, Madame J. Screurs, Monsieur R. Van Dam, Monsieur V. Vandenberghe, Monsieur P. Van der Hallen, Monsieur S. Van de Venster, Monsieur P. Van Ongevalle

Secrétariat :

Monsieur Ph. Mauroy – *Secrétaire*
Monsieur C. Cornelis – *Secrétaire-adjoint*

N°	Points à l'ordre du jour
I	***Approbation de l'ordre du jour de la séance plénière du jeudi 13 juin 2019*** ➢ **Décision** L'ordre du jour de la réunion est approuvé à l'unanimité. A la demande d'un membre du Conseil, un point, portant sur l'accès aux données du Registre national, pour les chercheurs, dans le cadre de l'organisation d'enquêtes à des fins statistiques ou de recherche scientifique, est ajouté à cet ordre du jour.

Remarque : Les présentations Powerpoint, présentées durant la séance plénière, ont été envoyées par l'intermédiaire du Secrétariat à l'ensemble des membres du Conseil supérieur de Statistique, par e-mail daté du 13 juin 2019.

II

Approbation des notifications R.P. 2019/N°1 de la séance plénière du 29 mars 2019

➢ **Décision**

Les notifications R.P. 2019/N°1 de la réunion plénière du 29 mars 2019 sont approuvées à l'unanimité.

III

Programme statistique intégré 2018 de l'IIS – Présentation de l'état de réalisation

➢ **Présentation**

L'Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux, précise que l'Institut interfédéral de Statistique (ci-après, l'IIS) établit annuellement un programme statistique intégré.

Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale.

Les différents travaux préparatoires à l'élaboration du programme statistique intégré 2018 ont été réalisés au sein d'un groupe de travail spécifique, mis en place par le Conseil d'administration de l'IIS, et chargé de la programmation des travaux statistiques.

Ce groupe de travail est composé de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), de la Vlaamse Statistische Autoriteit (VSA), de la Banque nationale de Belgique, du Bureau fédéral du Plan et de Statbel.

Le Conseil d'administration de l'IIS a validé, en mai 2017, les différentes collaborations à retenir dans le programme statistique intégré 2018 de l'IIS. Conformément à son règlement d'ordre intérieur, les collaborations entre les partenaires de l'IIS sont réglées par voie de *Service Level Agreements* (SLA). Les SLA's, relatifs aux collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2018, ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'IIS, le 12 septembre 2017.

Il s'agissait des SLA's suivants :

- ✓ 'Amélioration de la qualité des statistiques TVA' : L'objectif était ici d'améliorer la qualité des statistiques TVA. Il s'agissait principalement de l'identification des problèmes existants et des corrections à implémenter.
- ✓ 'Statistique sur la survie et les migrations des assujettis à la TVA' : L'objectif du SLA était d'établir des statistiques sur la survie et les migrations des entreprises assujetties à la TVA.
- ✓ 'Statistique du parc des véhicules par secteur statistique' : L'objectif du SLA visait à la production de statistiques du parc des véhicules, par secteur statistique.
- ✓ 'Données et statistiques extraites de la base de données relative aux baux locatifs' : L'objectif de ce SLA était, d'une part, d'utiliser les données de la base de données relatives aux baux locatifs de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale (AGDP – SPF Finances) pour l'élaboration de statistiques et, d'autre part, d'étudier la qualité de ces données, afin de proposer des améliorations pour l'enregistrement dans la base de données.
- ✓ 'Demande de statistiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises' : Il s'agissait de rédiger une demande commune de statistiques sur le transport ferroviaire.
- ✓ 'Statistique des ventes de biens immobiliers, sur la base des actes de vente' : L'objectif était ici de réaliser un examen des possibilités de subdivisions plus détaillées et de types de biens immobiliers supplémentaires, et de leur implémentation le cas échéant.
- ✓ 'Statistiques du tourisme' : L'objectif du SLA était de définir une nouvelle répartition des tâches pour les statistiques du tourisme.
- ✓ 'Ajout d'éléments à la statistique sur l'utilisation des TIC et de l'Internet auprès des ménages et des individus' : L'objectif était ici d'ajouter de questions à l'enquête sur l'utilisation des TIC et de l'Internet auprès des ménages et des individus.

Le groupe de travail de l'IIS, chargé de la programmation des travaux statistiques, a ensuite assuré le suivi de l'état d'avancement des travaux des différents groupes de travail ad hoc, mis en place pour la réalisation de ce programme statistique intégré 2018 et, conformément à l'Accord de coopération précité, un représentant de celui-ci venait aujourd'hui informer le Conseil supérieur de Statistique quant à l'exécution de ce programme (pour un aperçu des résultats obtenus, voir les slides 8 à 25 de la présentation exposée durant la séance plénière et fournie, par e-mail, par le Secrétariat).

➢ **Discussion**

Les membres du Conseil supérieur de Statistique émettent des remarques et des demandes d'informations complémentaires concernant notamment, pour le SLA relatif à la statistique du parc des véhicules par secteur statistique, l'exercice d'identification des usagers de véhicules qui est plus important que l'identification des propriétaires (ce point fera l'objet de travaux complémentaires, dans le cadre du programme statistique intégré 2020 de l'IIS), ainsi que des nouveaux indicateurs qui pourraient être développés dans le cadre de cette statistique ; ou encore, pour ce qui est de la nouvelle répartition des tâches reprise dans le SLA sur la statistique du tourisme, à partir des résultats 2019, sur le fait qu'il faudra veiller à mettre des liens sur les sites internet de l'ensemble des autorités statistiques produisant ces chiffres, afin que l'utilisateur puisse retrouver facilement la totalité des résultats, à tous les niveaux de désagrégation géographique de ceux-ci.

IV

Présentation de la structure, du fonctionnement et des nouveaux défis de Statbel, l'office belge de statistique

➢ **Présentation**

Monsieur Dominique De Baets (Conseiller général au sein de Statbel) présente, en séance plénière, la structure, le mode de fonctionnement ainsi que les nouveaux défis auxquels est confronté Statbel, l'office belge de statistique (voir les slides 28 à 43 de la présentation transmise, par e-mail, par le Secrétariat).

➢ **Discussion**

Les membres du Conseil supérieur de Statistique émettent des remarques et des demandes d'informations complémentaires concernant notamment : le rôle joué par Statbel, dans le cadre de la transmission des chiffres envoyés à des instances internationales par d'autres producteurs belges de statistiques publiques ; la reconnaissance de la prise en compte, par Statbel, de ses utilisateurs et des démarches informatives qui sont faites vers ceux-ci (notamment via les groupes de travail du Conseil supérieur de Statistique), dans le cadre de projets de réforme de certaines statistiques importantes ; les procédures mises en place par Statbel, pour arriver à capter les besoins de ses utilisateurs ; la possibilité d'investiguer de nouvelles tendances socio-économiques (économie collaborative, économie circulaire, ...) et le timing de disponibilités de nouveaux indicateurs, produits dans ce cadre ; les moyens en personnel dont dispose Statbel pour réaliser toutes ses missions et le profil de ses agents ; enfin, il est également souligné que le Conseil supérieur de Statistique devrait mener une réflexion quant à son positionnement, à terme, au sein du nouveau paysage statistique belge 'interfédéralisé', tel qu'il a été mis en place suite à l'accord de coopération de juillet 2014 et à la création de l'Institut interfédéral de Statistique.

➢ **Décisions**

Il est convenu qu'une réflexion va être menée, au sein du Conseil supérieur de Statistique, quant aux missions et à la position de cet organe d'avis fédéral, dans le nouveau paysage statistique interfédéral belge. Afin d'alimenter un premier *brainstorming* sur ce sujet, lors de la prochaine séance plénière, le Secrétariat produira une base de discussion sur l'état actuel théorique et juridique (missions, composition, ...) de ce type d'organe d'avis, dans le domaine des statistiques, tant au niveau belge qu'au niveau européen.

Dans le cadre de la discussion sur les autres producteurs de statistiques publiques en Belgique (notamment les ONA's au sens de la réglementation européenne), il pourrait être proposé de commencer par passer en revue ce que les ONA's envoient à la Commission européenne (Eurostat), afin de détecter d'éventuels problèmes dans la qualité des données transmises.

Le monitoring de la qualité de la production des statistiques publiques relevant des missions de l'Institut interfédéral de Statistique, il faudra encore évaluer comment mettre en place concrètement une démarche du Conseil supérieur de Statistique, dans ce cadre.

V	***Réduction de la charge d'enquête – Aperçu des résultats de Statbel*** ➢ **Présentation** En suivi de la séance plénière du 26 juin 2017, lors de laquelle il avait été convenu que Statbel présenterait un aperçu complet des résultats qu'il a obtenu en termes de réduction de la charge administrative, pesant sur les répondants aux enquêtes statistiques, au cours de ces dernières années, Monsieur Olivier Goddeeris (Conseiller général au sein de Statbel, en charge notamment des enquêtes auprès des entreprises) donne cet aperçu de synthèse (voir le slide 49 de la présentation transmise, par e-mail, par le Secrétariat). Il présente également des informations complémentaires quant aux techniques de simplification utilisées par Statbel, ainsi que sur la méthode de calcul des coûts épargnés. ➢ **Discussion** Les membres du Conseil supérieur de Statistique émettent des remarques et des demandes d'informations complémentaires concernant notamment l'impact réel de certaines techniques de simplification (par exemple, la réduction de la périodicité de l'enquête couplée à un questionnaire plus complexe n'offrira pas toujours les meilleurs gains aux répondants), le fait que la simplification administrative n'est pas un but en soi, mais doit faire l'objet d'une évaluation bien pesée entre la fonction et l'utilité de la statistique particulière et des alternatives disponibles, ainsi que sur la nécessité d'encore mener des enquêtes, qui sont primordiales pour la production de statistiques fiables.
VI	***Feedback sur l'organisation des premières 'Olympiades européennes de Statistique', en Belgique*** ➢ **Présentation** Madame Sofie Van Regenmortel (Statisticienne à Statbel et membre de l'équipe de projet en charge de l'organisation des 'Olympiades européennes de Statistique') présente la méthodologie qui a été suivie, pour organiser les premières 'Olympiades européennes de Statistique', en Belgique (lors de l'année scolaire 2018–2019). Elle dresse également un aperçu des résultats obtenus aux différentes phases du concours et présente la vidéo de l'équipe gagnante au niveau européen, qui se trouve être une équipe belge (dans la catégorie des 14 à 16 ans). Il est mentionné qu'une seconde édition de ces olympiades de statistique seront organisées, pour l'année scolaire 2019–2020 (partenariat entre Statbel, VSA et l'IWEPS, avec le concours financier d'une subvention de la Commission européenne – Eurostat). ➢ **Discussion** Les membres du Conseil supérieur de Statistique saluent les travaux menés par l'équipe de projet, qui a organisé les premières 'Olympiades européennes de Statistique' en Belgique, ainsi que la qualité des résultats obtenus.
VII	***Divers : Accès aux données du Registre national, pour les chercheurs, dans le cadre de l'organisation d'enquêtes à des fins statistiques ou de recherche scientifique*** ➢ **Présentation** Depuis l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données (mieux connu sous l'acronyme de 'GDPR'), le SPF Intérieur évalue lui-même toutes les demandes de données qui lui parviennent, dans le cadre de l'utilisation d'échantillons tirés du Registre national. Il ressort apparemment des premiers contacts pris par certaines universités flamandes, dans le cadre de leurs recherches pour le compte de l'administration flamande, que celui-ci n'accepte plus que de fournir les adresses de ménages qui ont explicitement marqués leur accord au préalable (consentement actif), à leur participation à une enquête. Pour ce faire, il se base sur les articles *ad hoc* de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Cette position est comparable à ce qui s'était produit durant la période 2003–2006 et qui s'était avéré néfaste pour la bonne tenue des recherches scientifiques à mener ; particulièrement pour la réalisation d'enquêtes par sondage à entreprendre par des universités. Afin d'apporter des solutions constructives à ce problème potentiel, les autorités statistiques de l'Institut interfédéral de Statistique (Statbel, VSA, IWEPS et IBSA) ont travaillé en parallèle sur 2 actions : d'une part, produire un argumentaire juridique qui permette, après une concertation avec les experts du SPF Intérieur, de les convaincre d'évoluer dans leur positionnement et, d'autre part, donner des garanties

	supplémentaires au SPF Intérieur, en incluant dans un 'Code de conduite' des mesures techniques et organisationnelles à prendre en cas de recherches scientifiques ou statistiques. Il est convenu qu'il sera rapporté au Conseil supérieur de Statistique, lors d'une prochaine séance plénière, quant à l'état d'avancement de ces démarches.
VIII	***Communications du Secrétariat du Conseil supérieur de Statistique*** • **Date de la prochaine réunion** La prochaine séance plénière du Conseil supérieur de Statistique est programmée pour le jeudi 14 novembre 2019, à 10h00. L'ordre du jour de celle-ci fera l'objet d'une communication, par e-mail du Secrétariat, dès que possible.

Prochaine séance plénière : Jeudi 14 novembre 2019 à 10h00 en la salle -1A40 du SPF Economie (North Gate III – Boulevard du Roi Albert II, 16 à 1000 Bruxelles)

[Signé]
Le Président,
Patrick DEBOOSERE

Le Secrétaire,
Philippe MAUROY